

### Fiche produit relative aux qualités et

<b>Produit</b>	<b>Sous-famille de produit :</b> SALON CUIR <b>Référence du modèle :</b> NEWPORT II CP2 CUIR EL. GR FC <b>Marque :</b> BUT <b>Code produit :</b> 4894223232838 <b>Code EAN :</b> 4894223232838
<b>Mobilier</b>	

#### Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 0 %
	Recyclabilité du produit
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme) <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien Non
	Si oui, lequel/lesquels : -

#### Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 0 %
	Emballage compostable Non
	Possibilités de ré-emploi de l'emballage Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) : -